

Les dépenses de prestations famille sont plus élevées en Allemagne et dans les pays nordiques

En 2015, les prestations famille-enfants représentent 2,4 % du PIB dans l'UE-28 et dans l'UE-15. Elles dépassent les 3 % du PIB dans les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Suède), en Allemagne et au Luxembourg. Les pays du sud de l'Europe (Italie, Grèce, Espagne, Portugal), les Pays-Bas et la plupart des nouveaux membres consacrent un effort sensiblement inférieur à la moyenne UE-15 aux familles. La France, comme le Royaume-Uni et l'Autriche, se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne (*graphique 1*). Les différences de niveau de dépenses entre pays doivent être interprétées en tenant compte de leur situation démographique. La proportion de jeunes de moins de 20 ans est la plus élevée en Irlande (28 %), suivie par la France (25 %), alors qu'elle est la plus faible en Italie (19 %) et en Allemagne (18 %). L'Allemagne occupe ainsi la deuxième position, après le Luxembourg, en matière de montant de prestations par jeune : 6 500 en standard de pouvoir d'achat (SPA) par jeune contre 3 500 en moyenne dans l'UE-15. Cette comparaison est cependant partielle, certains pays passant davantage par le système fiscal pour accroître le revenu disponible des familles (quotient familial en France, exonérations fiscales à hauteur des besoins de l'enfant en Allemagne, etc.). Or ces montants ne sont pas retracés dans les dépenses de prestations (voir annexe 1). Le niveau élevé de prestations dans certains pays comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni est en partie lié à une entrée tardive dans le système éducatif, ce qui induit un besoin de financement plus important de l'accueil des enfants de moins de 5 ans.

L'accueil sans hébergement représente une part croissante des dépenses destinées aux familles

En 2015, en moyenne dans l'UE-28, les deux tiers des prestations famille-enfants sont versées en espèces : les allocations familiales représentent 47 % des dépenses et les indemnités de congé maternité/paternité ou de congé parental 11 %. L'Espagne et les pays scandinaves versent majoritairement des prestations en nature (plus de 60 % au Danemark et en Espagne, plus de 50 % en Suède et en Finlande), qui sont consacrées le plus souvent au service d'accueil sans hébergement des enfants. Dans l'UE-15, la part des prestations liées à ce service s'est accrue de 12 % en 1996 à 17 % en 2015, en raison notamment des objectifs fixés à Barcelone en 2002 par le Conseil européen. En 2016, 86 % des enfants de 3 ans à l'âge de la scolarité obligatoire sont accueillis

dans des structures d'accueil et 33 % de ceux de moins de 3 ans, les objectifs fixés étant de respectivement 90 % et 30 %.

Un « effort relatif » en faveur des familles plutôt en baisse dans la majorité des pays européens

Dans les six pays étudiés, la diminution de la part des moins de 20 ans dans la population influe plus ou moins nettement sur l'évolution des dépenses. Néanmoins, les différences de dynamique des dépenses d'un pays à l'autre sont généralement moins dues aux évolutions démographiques qu'à celles de la politique familiale.

Avant la crise (1996-2007), les prestations famille-enfants diminuent de 0,6 point de PIB en Suède (*graphique 2*), à partir d'un niveau relativement élevé (3,3 % en 1996). En Espagne et en Italie au contraire, l'augmentation de l'« effort relatif en faveur des jeunes » (prestations par jeune relativement au PIB par habitant) entraîne une hausse des dépenses en part de PIB, à partir d'un niveau initialement faible (moins de 1 % de PIB en 1996). Entre 1996 et 2007, l'effort relatif par jeune est en légère hausse en Allemagne, où les allocations familiales sont augmentées en 1999 par le gouvernement Schröder.

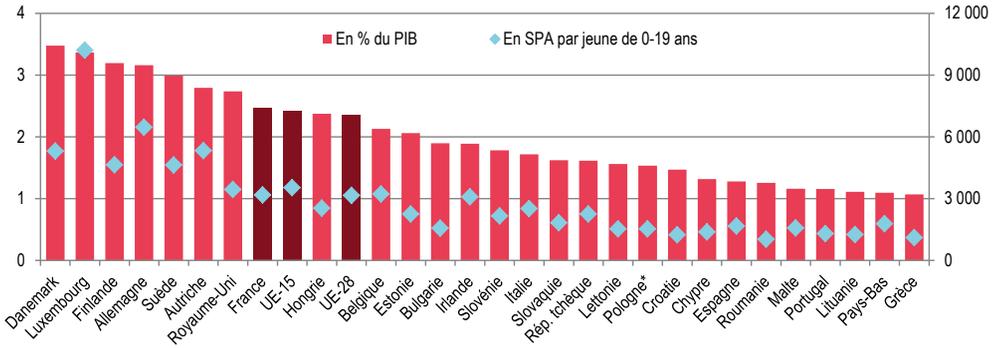
Entre 2008 et 2009, le PIB diminue dans tous les pays de l'UE-15, ce qui induit une hausse mécanique de la part des dépenses dans le PIB. Les prestations famille participent à la stabilisation des revenus puis la tendance s'inverse dans un contexte de consolidation fiscale (Thévenon *et al.*, 2014). Au Royaume-Uni, les économies budgétaires sont réalisées via un ciblage accru des prestations (prime à la naissance pour le premier enfant, allocation parent isolé limitée à cinq ans) et une réforme du « *child benefit* » en 2013, qui réduit ou supprime certaines allocations familiales en fonction du revenu. L'effort relatif est aussi réduit en Espagne notamment du fait de la suppression de la prime à la naissance en 2011. L'effort relatif continue d'augmenter en Allemagne après 2009, poursuivant la dynamique enclenchée avant la crise (mise en place du congé parental d'éducation). Cet effort se traduit par l'augmentation du montant versé lors d'un congé parental et des allocations familiales. Les allocations sont également augmentées en Suède. En Italie, l'introduction en mai 2014 d'une prime mensuelle à la naissance (« bonus bébé ») pour les ménages modestes se traduit par une hausse sensible de l'effort relatif. En France, cet effort tend plutôt à diminuer depuis 2009 en raison notamment de diverses mesures : réformes de la prestation d'accueil du jeune enfant, des allocations familiales (voir fiche 15).

Pour en savoir plus

- > **Cour des comptes.** (2017, septembre). *Les réformes récentes des prestations familiales et de la fiscalité des familles*, Chapitre XI.
- > **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)** (2017). *Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie*. Rapport adopté le 12 décembre 2017, annexe 4.
- > **Thévenon, O., Adema, W., Ali, N.** (2014, juin). *Les politiques familiales en France et en Europe : évolutions récentes et effets de la crise*. Ined, *Population & Sociétés*, 512.

Graphique 1 Prestations du risque famille-enfants en 2015

Prestations en % du PIB (axe de gauche) et en SPA par jeune (axe de droite)



* Données 2014.

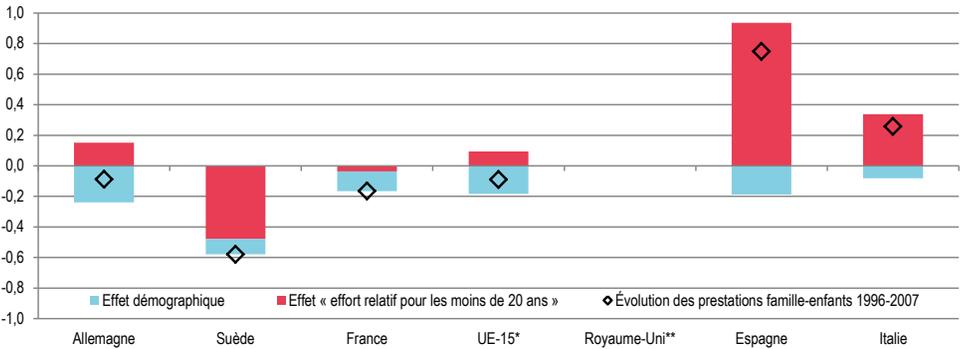
Note > Depuis l'édition 2016, les crédits d'impôts sont comptabilisés en sus des prestations dans le champ Sespros. La mise en place différenciée selon les pays de cette nouvelle méthodologie peut limiter la comparabilité des données (voir annexe 1).

Source > Eurostat, Sespros.

Graphique 2 Composantes de l'évolution des prestations du risque famille-enfants en Europe

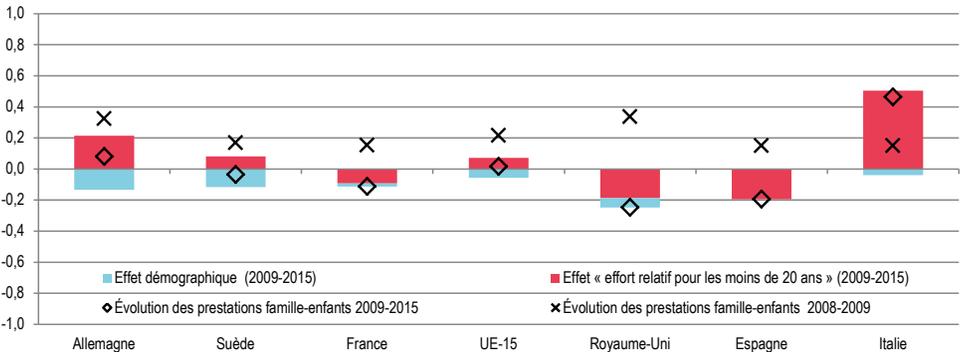
Avant la crise : 1996-2007

En points de PIB



Depuis la crise : 2008-2015

En points de PIB



* Pour 1996-2007, moyenne UE-15 hors Grèce et Royaume-Uni, évolution 1996-2006 pour le Danemark (rupture de série en 2007).

** Évolution 1996-2007 non disponible.

Lecture > Entre 2009 et 2015 en Allemagne, la hausse des dépenses de famille de 0,1 point en parts de PIB se décompose de la façon suivante : +0,2 point de PIB du fait d'un « effort social relatif pour les moins de 20 ans » accru de 2009 à 2015 et -0,1 point du fait des évolutions démographiques intervenues durant cette période (diminution de la part des moins de 20 ans dans la population totale). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 3.

Source > Eurostat, Sespros.